

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04038

Numéro SIREN : 821 177 425

Nom ou dénomination : Sanofi Pasteur Europe

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016651

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR EUROPE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	48 083	48 689
Immobilisations corporelles	-		
Immobilisations financières	4	1	3
Actif immobilisé	-	48 084	48 692
Stocks et en-cours	5	32 416	26 998
Avances et acomptes versés sur commandes	-	43 870	23
Clients et comptes rattachés	9	286 485	130 205
Autres actifs circulants	9	199 774	82 298
Placements et dépôts à court terme	-		
Disponibilités	-	42	83
Actif circulant	-	562 587	239 607
Comptes de régularisation actif	9	138	143
Écart de conversion actif	-		
Total de l'actif	-	610 809	288 442

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Capital social	-	58 200	58 200
Primes	-		
Réserves et report à nouveau	-	4 664	1 044
Résultat	-	14 506	15 303
Provisions réglementées	-		
Capitaux propres	6	77 370	74 547
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	7	2 121	2 163
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	9	366 387	178 221
Autres passifs circulants	9	164 931	33 511
Banques créditrices	-		
Dettes	-	531 318	211 732
Comptes de régularisation passif	-		
Écart de conversion passif	-		
Total du passif	-	610 809	288 442

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits d'exploitation	11	748 964	526 327
Chiffre d'affaires net	-	535 472	406 122
Autres produits	-	213 492	120 205
Charges d'exploitation	-	(726 374)	(500 149)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(398 418)	(277 833)
Variation de stock	-	5 000	16 123
Autres achats et charges externes	-	(46 244)	(38 650)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(27 111)	(22 792)
Salaires et charges sociales	-	(792)	(855)
Dotations d'exploitation	-	(6 597)	(7 022)
Autres charges	11	(252 212)	(169 120)
Résultat d'exploitation	-	22 590	26 178
Résultat financier	-	-	1
Résultat courant avant impôts	-	22 590	26 179
Résultat exceptionnel	12	120	(756)
Impôts sur les bénéfices	13	(8 152)	(10 074)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(52)	(46)
Résultat net		14 506	15 303

Annexe des comptes annuels

La société a pour activité la promotion et la commercialisation de vaccins qu'elle revend sur le territoire français à des tiers et à une société du groupe Sanofi pour la distribution en Europe.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur Europe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur Europe continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur Europe, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur Europe ;

Sur l'activité commerciale, en 2021, comme en 2020, une baisse de l'activité "voyageurs" et "rappels" a été constatée mais largement compensée par une augmentation des ventes sur la franchise grippe avec le lancement d'Efluelda®.

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

En 2021, dans le cadre de l'établissement des vaccins contre la COVID-19, Sanofi et GSK ont contractualisé avec le gouvernement Français et l'UE le nombre de doses commandées.

En 2021, la quote part des acomptes perçus pour les ventes futures sur le marché Français par l'entité Sanofi Pasteur SA à été transférée à l'entité Sanofi Pasteur Europe au cours de l'exercice.

Le 28 septembre 2021, Sanofi a annoncé que malgré les résultats intermédiaires positifs de l'étude de phase I/II consacrée à son candidat-vaccin à ARN messager (ARNm) contre la COVID-19, le développement de ce candidat-vaccin ne serait pas poursuivi. L'entreprise va en revanche s'attacher à finaliser les dernières étapes de développement de son vaccin recombinant contre la COVID-19, développé en partenariat avec GSK.

A la clôture de l'exercice 2021, le montant net reçu au titre des contrats de pré-commande de vaccin par Sanofi Pasteur Europe s'élève à 70 millions d'euros.

A l'issue du contrôle URSSAF qui a eu lieu au cours de l'exercice 2020, une lettre d'observations a été adressée à Sanofi Pasteur Europe en 2021. Il en résulte un rappel de contributions à hauteur de 308 milliers d'euros dont 26 milliers d'euros de majorations de retard.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Sanofi Pasteur Europe a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi Pasteur Europe a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestations.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi Pasteur Europe a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note f) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note f).

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable. Pour le fonds commercial historique ne faisant l'objet d'aucun amortissement, le test est réalisé chaque année, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

c) Stocks

Les marchandises sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût d'approvisionnement des marchandises, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

e) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur Europe par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur Europe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur Europe a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

f) Engagements de retraitePrincipes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2015, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
 - le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;
- tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a) Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021, selon le détail ci-après :

- changement à l'initiative de la société / abandon de la méthode du corridor : 59 milliers d'euros ;
- changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : (16) milliers d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Pasteur Europe au 1er janvier 2021, s'est traduit par une augmentation de 43 milliers d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2020 retraités selon les nouvelles méthodes comptables :

Passif

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau	1 044	12	(54)	1 002	4 664
Résultat	15 303	4	(5)	15 302	20 479
Part des capitaux propres	16 347	16	(59)	16 304	25 143
Provisions pour risques et charges	2 163	(16)	59	2 206	2 122
Total	18 510			18 510	27 265

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Autres produits	120 205	4		120 209	213 492
Dotations d'exploitation	(7 022)		(5)	(7 027)	(15 053)
Part du Résultat d'exploitation	113 183	4	(5)	113 182	198 439
Part du Résultat net	113 183	4	(5)	113 182	198 439

g) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et aux mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

i) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

j) Gratification d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes				Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Licences	4 851			4 851	(3 032)	1 819
Fonds commercial	46 264			46 264		46 264
Total	51 115			51 115	(3 032)	48 083

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Brevets, Marques, Licences	(2 426)	(606)		(3 032)
Fonds commercial				
Total	(2 426)	(606)		(3 032)

Note 4/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Prêts	3	2	(4)	1		1
Total	3	2	(4)	1		1

Note 5/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 38 345 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 33 345 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	
	2021	2020
Produits intermédiaires et finis	628	
Marchandises	37 717	33 345
Total	38 345	33 345

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 5 929 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 6 347 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Provisions	
	2021	2020
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises	(5 929)	(6 347)
Total	(5 929)	(6 347)

Note 6/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 58 200 000 euros. Il est composé de 58 200 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	58 200		1 044	15 303		74 547
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			3 663	(3 663)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire				(11 640)		(11 640)
Changement de méthode (a)			(43)			(43)
Résultat de l'exercice 2021				14 506		14 506
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	58 200		4 664	14 506		77 370

Le capital social est détenu à 100% par la société Sanofi Pasteur SA et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boetie 75008 PARIS).

Conformément aux articles L233-17 et R233-15 du code du commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

La réserve légale s'élève à 4 664 milliers d'euros et représente 8% du Capital social.

(a) Changement de méthode

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur Europe au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 43 milliers d'euros.

Note 7/ Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques et charges (a)	2 101	14	(131)			1 984
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	62	32			43	137
Total	2 163	46	(131)		43	2 121
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		46	(11)		43	
• Financier						
• Exceptionnel			(120)			
Total		46	(131)		43	

a) Les provisions pour risques divers comprennent les provisions pour risques généraux pour 1 985 milliers d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le flux de transfert s'explique par une diminution liée à l'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021 pour un montant de 43 milliers d'euros.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n°2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2021	2020
· Taux d'actualisation	1,10%	0,55%
· Taux d'inflation	1,95%	1,45%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite		
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 ans à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	105	93
Coût des services rendus	22	20
Charge d'intérêt	1	1
Perte (gain) actuariel	9	36
Réduction de régimes		
Prestations payées		
Montant des engagements à la clôture	137	150
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture		
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	137	150
Gain (perte) actuariel non reconnu		(88)
Provision nette figurant au bilan	137	62
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	22	20
Charge d'intérêts	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Coût des services passés		2
Pertes (gains) actuariels	9	
Charge de retraite de la période	32	23

Note 8/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	
Dépréciations des stocks	6 347	5 928	(6 347)	5 929
Dépréciations clients	60	16	(8)	67
Total	6 407	5 944	(6 355)	5 996

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 5.

Note 9/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES					
Actif immobilisé :					
Prêts		1		1	1
Autres immobilisations financières					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	286 553	(67)	286 486	286 486	
Autres actifs circulants (1)	199 774		199 774	199 774	
Charges constatées d'avance	138		138	138	
Total	486 466	(67)	486 399	486 399	
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers					
Banques créditrices					
Fournisseurs et comptes rattachés	366 387		366 387	366 387	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	37 272		37 272	37 272	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	294		294	294	
Autres dettes	13 097		13 097	13 097	
Total	417 050		417 050	417 050	

(1) Les autres créances sont constituées principalement du pool de trésorerie avec Sanofi SA pour 177 207 milliers d'euros.

Note 10/ Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	17 084	
Dettes fournisseurs		25 766
Dettes fiscales et sociales		34 526
Autres dettes		12 756

Note 11/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires

Il s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)		2021	2020
	France	535 472	406 122
	Ventes de marchandises	524 422	402 879
	Ventes de produits fabriqués		
	Prestations de services	11 050	3 243
	Total	535 472	406 122

(en milliers d'euros)		2021	2020
	Tiers et CA Groupe	207 735	201 951
	France	207 735	201 951
	Groupe (hors CA Groupe)	327 737	204 171
	France	327 737	204 171
	Total	535 472	406 122

Le chiffre d'affaires net avec les parties liées concerne les opérations avec les entreprises du Groupe consolidées par intégration globale.

b) Autres produits

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 213 492 milliers d'euros et correspondent pour majorité à des redevances reçues au titre des ventes de vaccins réalisées à l'étranger comparativement aux autres charges qui s'élèvent à 252 212 milliers d'euros dont 244 306 milliers d'euros de redevances payées auprès de sa société mère Sanofi Pasteur SA.

Note 12/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	120	(756)
Total	120	(756)

Note 13/ Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt taux normal	Contribution de 3,3%	Crédits d'impôt et autres	Résultat net
Résultat courant	22 589	(7 896)	(237)		14 456
Résultat exceptionnel	120	(33)			87
Participation des salariés	(52)	14			(38)
Crédits d'impôts					
Total	22 657	(7 915)	(237)		14 505

Depuis le 1er janvier 2017, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscal prendra fin le 31 décembre 2021, mais celle-ci est renouvelable pour une durée de 5 ans par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	2021
• provisions pour risques et charges	617
• provisions et charges à payer - personnel	297
• autres	12
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	308
Total	617

Note 14/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 7 personnes en 2021 comme en 2020.

Catégories	2021	2020
Contrats à durée indéterminée	7	7
Cadres	6	6
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1	1
Employés / ouvriers		
Contrats à durée déterminée	7	7
Total	7	7

Note 15/ Engagements hors bilan**a) Engagements donnés**

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Commandes fermes d'autres biens et services	12			12
Total	12			12

b) Engagements reçus

Néant

Note 16/ Autres éléments**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le 23 février 2022, Sanofi et GSK ont annoncé leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'essai ayant évalué leur candidat-vaccin comme dose de rappel et de l'essai d'efficacité de phase III : (i) l'analyse finale des données de l'étude VAT02 confirme l'universalité du candidat-vaccin en dose de rappel, quelle que soit la plateforme technologique employée pour les vaccins administrés en primo-vaccination (ARNm, adénovirus), avec une multiplication de 18 à 30 fois des anticorps neutralisants; (ii) l'étude d'efficacité de phase 3 VAT08 montre que deux doses du vaccin Sanofi-GSK dans la population séronégative confèrent une efficacité de 100 % contre les formes sévères de la COVID-19 et les hospitalisations, une efficacité de 75 % contre les formes modérées à sévères de la COVID-19, une efficacité de 57,9 % contre toutes les formes symptomatiques de la COVID-19, en ligne avec l'efficacité attendue des vaccins déjà disponibles, dans un environnement dominé par de nombreux variants; (iii) profil de sécurité favorable en primo-vaccination et en vaccination de rappel.

L'enregistrement par les autorités réglementaires est attendu pour le mois de Mai 2022.

Au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, la société précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas significative.

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

FRANCOIS SANDRE



President Sanofi Pasteur Europe

Sanofi Pasteur Europe
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 58 200 000 euros
Siège social : 14, Espace Henry Vallée – 69007 Lyon
821 177 425 RCS Lyon

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 AVRIL 2022**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-neuf avril à seize heures, Monsieur Thomas TRIOMPHE, représentant la société SANOFI PASTEUR, Associé Unique de la société SANOFI PASTEUR EUROPE, société par actions simplifiée au capital de 58 200 000 euros divisé en 58 200 000 actions de 1 euro, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Président, l'associé unique décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à :

14 505 766,27 €

- augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire de : 2 854 663,13 €

- déduction faite du CICE cumulé non distribuable pour : <5 074,67 > €

- soit un total bénéficiaire distribuable de : 17 355 354,73 €

sera affecté de la manière suivante :

- à la réserve légale : 725 288,31 €

- à la distribution de dividendes : 11 640 000,00 €

- au report à nouveau le solde soit : 4 990 066,42 €

Ce qui porte le report à nouveau (y compris le montant cumulé du CICE) à :
4 995 141,09 €

Le dividende s'élèvera ainsi à 0,20 € par action. Il sera mis en distribution à partir de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés aux titres des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	Dividende total	Dividende par action
2018	5 820 000,00 €	0,10 €
2019	11 135 000,00 €	0,19 €
2020	11 640 000,00 €	0,20 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 :

La société PriceWaterhouseCoopers Audit,
dont le siège social est situé 63, rue de Villiers
92208 Neuilly Sur Seine

La société PriceWaterhouseCoopers Audit déclare ne tomber sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles L 822-10, L 822-11, L 822-12 et L 822-13 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique prend acte de l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU, commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU, conformément aux dispositions de l'article 140, III, 9° de la loi Sapin II du 11.09.2016 modifiant l'article L823-1 du Code de commerce, qui supprime l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale non unipersonnelle, ce qui est le cas.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale et au logo de la société, afin d'y intégrer le nouveau logo de Sanofi.

L'article 3 sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE - LOGO

La Société a pour dénomination sociale :

Sanofi Pasteur Europe

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S." et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

La Société pourra utiliser le logo ci-dessous :

sanofi

SIXIEME RESOLUTION

L'associé Unique donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'Associé Unique



*Certifié conforme
Caroline Pando-Lemeunier
Secrétaire de l'Assemblée*

SANOFI PASTEUR EUROPE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Sanofi Pasteur Europe SAS

14 espace Henry Vallée
69007 Lyon

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Pasteur Europe SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.a « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de l'application à compter du 1^{er} janvier 2021 de la recommandation ANC n °2013-02, modifiée le 5 novembre 2021, relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies ainsi que l'incidence de l'abandon de la méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des écarts actuariels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 22 avril 2022,

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Michel Bouzigues

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR EUROPE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	48 083	48 689
Immobilisations corporelles	-		
Immobilisations financières	4	1	3
Actif immobilisé	-	48 084	48 692
Stocks et en-cours	5	32 416	26 998
Avances et acomptes versés sur commandes	-	43 870	23
Clients et comptes rattachés	9	286 485	130 205
Autres actifs circulants	9	199 774	82 298
Placements et dépôts à court terme	-		
Disponibilités	-	42	83
Actif circulant	-	562 587	239 607
Comptes de régularisation actif	9	138	143
Écart de conversion actif	-		
Total de l'actif	-	610 809	288 442

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Capital social	-	58 200	58 200
Primes	-		
Réserves et report à nouveau	-	4 664	1 044
Résultat	-	14 506	15 303
Provisions réglementées	-		
Capitaux propres	6	77 370	74 547
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	7	2 121	2 163
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	9	366 387	178 221
Autres passifs circulants	9	164 931	33 511
Banques créditrices	-		
Dettes	-	531 318	211 732
Comptes de régularisation passif	-		
Écart de conversion passif	-		
Total du passif	-	610 809	288 442

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits d'exploitation	11	748 964	526 327
Chiffre d'affaires net	-	535 472	406 122
Autres produits	-	213 492	120 205
Charges d'exploitation	-	(726 374)	(500 149)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(398 418)	(277 833)
Variation de stock	-	5 000	16 123
Autres achats et charges externes	-	(46 244)	(38 650)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(27 111)	(22 792)
Salaires et charges sociales	-	(792)	(855)
Dotations d'exploitation	-	(6 597)	(7 022)
Autres charges	11	(252 212)	(169 120)
Résultat d'exploitation	-	22 590	26 178
Résultat financier	-		1
Résultat courant avant impôts	-	22 590	26 179
Résultat exceptionnel	12	120	(756)
Impôts sur les bénéfices	13	(8 152)	(10 074)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(52)	(46)
Résultat net		14 506	15 303

Annexe des comptes annuels

La société a pour activité la promotion et la commercialisation de vaccins qu'elle revend sur le territoire français à des tiers et à une société du groupe Sanofi pour la distribution en Europe.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur Europe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur Europe continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur Europe, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur Europe ;

Sur l'activité commerciale, en 2021, comme en 2020, une baisse de l'activité "voyageurs" et "rappels" a été constatée mais largement compensée par une augmentation des ventes sur la franchise grippe avec le lancement d'Efluelda®.

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

En 2021, dans le cadre de l'établissement des vaccins contre la COVID-19, Sanofi et GSK ont contractualisé avec le gouvernement Français et l'UE le nombre de doses commandées.

En 2021, la quote part des acomptes perçus pour les ventes futures sur le marché Français par l'entité Sanofi Pasteur SA a été transférée à l'entité Sanofi Pasteur Europe au cours de l'exercice.

Le 28 septembre 2021, Sanofi a annoncé que malgré les résultats intermédiaires positifs de l'étude de phase I/II consacrée à son candidat-vaccin à ARN messager (ARNm) contre la COVID-19, le développement de ce candidat-vaccin ne serait pas poursuivi. L'entreprise va en revanche s'attacher à finaliser les dernières étapes de développement de son vaccin recombinant contre la COVID-19, développé en partenariat avec GSK.

A la clôture de l'exercice 2021, le montant net reçu au titre des contrats de pré-commande de vaccin par Sanofi Pasteur Europe s'élève à 70 millions d'euros.

A l'issue du contrôle URSSAF qui a eu lieu au cours de l'exercice 2020, une lettre d'observations a été adressée à Sanofi Pasteur Europe en 2021. Il en résulte un rappel de contributions à hauteur de 308 milliers d'euros dont 26 milliers d'euros de majorations de retard.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Sanofi Pasteur Europe a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi Pasteur Europe a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestations.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi Pasteur Europe a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note f) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note f).

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable. Pour le fonds commercial historique ne faisant l'objet d'aucun amortissement, le test est réalisé chaque année, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

c) Stocks

Les marchandises sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût d'approvisionnement des marchandises, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

e) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur Europe par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ». Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur Europe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Par ailleurs la société Sanofi Pasteur Europe a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

f) Engagements de retraitePrincipes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2015, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a) Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021, selon le détail ci-après :

- changement à l'initiative de la société / abandon de la méthode du corridor : 59 milliers d'euros ;
- changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : (16) milliers d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Pasteur Europe au 1er janvier 2021, s'est traduit par une augmentation de 43 milliers d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2020 retraités selon les nouvelles méthodes comptables :

Passif

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau	1 044	12	(54)	1 002	4 664
Résultat	15 303	4	(5)	15 302	20 479
Part des capitaux propres	16 347	16	(59)	16 304	25 143
Provisions pour risques et charges	2 163	(16)	59	2 206	2 122
Total	18 510			18 510	27 265

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Autres produits	120 205	4		120 209	213 492
Dotations d'exploitation	(7 022)		(5)	(7 027)	(15 053)
Part du Résultat d'exploitation	113 183	4	(5)	113 182	198 439
Part du Résultat net	113 183	4	(5)	113 182	198 439

g) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et aux mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

i) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

j) Gratification d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
(en milliers d'euros)						
Licences	4 851			4 851	(3 032)	1 819
Fonds commercial	46 264			46 264		46 264
Total	51 115			51 115	(3 032)	48 083

	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
(en milliers d'euros)				
Brevets, Marques, Licences		(2 426)	(606)	(3 032)
Fonds commercial				
Total		(2 426)	(606)	(3 032)

Note 4/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Prêts	3	2	(4)	1		1
Total	3	2	(4)	1		1

Note 5/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 38 345 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 33 345 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	
	2021	2020
Produits intermédiaires et finis	628	
Marchandises	37 717	33 345
Total	38 345	33 345

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 5 929 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 6 347 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Provisions	
	2021	2020
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises	(5 929)	(6 347)
Total	(5 929)	(6 347)

Note 6/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 58 200 000 euros. Il est composé de 58 200 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	58 200		1 044	15 303		74 547
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			3 663	(3 663)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire				(11 640)		(11 640)
Changement de méthode (a)			(43)			(43)
Résultat de l'exercice 2021				14 506		14 506
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	58 200		4 664	14 506		77 370

Le capital social est détenu à 100% par la société Sanofi Pasteur SA et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boétie 75008 PARIS).

Conformément aux articles L233-17 et R233-15 du code du commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

La réserve légale s'élève à 4 664 milliers d'euros et représente 8% du Capital social.

(a) Changement de méthode

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur Europe au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 43 milliers d'euros.

Note 7/ Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques et charges (a)	2 101	14	(131)			1 984
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	62	32			43	137
Total	2 163	46	(131)		43	2 121
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		46	(11)		43	
• Financier						
• Exceptionnel			(120)			
Total		46	(131)		43	

a) Les provisions pour risques divers comprennent les provisions pour risques généraux pour 1 985 milliers d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le flux de transfert s'explique par une diminution liée à l'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021 pour un montant de 43 milliers d'euros.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n°2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2021	2020
· Taux d'actualisation	1,10%	0,55%
· Taux d'inflation	1,95%	1,45%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite		
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 ans à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	105	93
Coût des services rendus	22	20
Charge d'intérêt	1	1
Perte (gain) actuariel	9	36
Réduction de régimes		
Prestations payées		
Montant des engagements à la clôture	137	150
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture		
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	137	150
Gain (perte) actuariel non reconnu		(88)
Provision nette figurant au bilan	137	62
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	22	20
Charge d'intérêts	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Coût des services passés		2
Pertes (gains) actuariels	9	
Charge de retraite de la période	32	23

Note 8/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	
(en milliers d'euros)				
Dépréciations des stocks	6 347	5 928	(6 347)	5 929
Dépréciations clients	60	16	(8)	67
Total	6 407	5 944	(6 355)	5 996

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 5.

Note 9/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES					
Actif immobilisé :					
Prêts	1		1	1	
Autres immobilisations financières					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	286 553	(67)	286 486	286 486	
Autres actifs circulants (1)	199 774		199 774	199 774	
Charges constatées d'avance	138		138	138	
Total	486 466	(67)	486 399	486 399	
DETTES					
Emprunts et dettes financières divers					
Banques créditrices					
Fournisseurs et comptes rattachés	366 387		366 387	366 387	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	37 272		37 272	37 272	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	294		294	294	
Autres dettes	13 097		13 097	13 097	
Total	417 050		417 050	417 050	

(1) Les autres créances sont constituées principalement du pool de trésorerie avec Sanofi SA pour 177 207 milliers d'euros.

Note 10/ Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	17 084	
Dettes fournisseurs		25 766
Dettes fiscales et sociales		34 526
Autres dettes		12 756

Note 11/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires

Il s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)		2021	2020
	France	535 472	406 122
	Ventes de marchandises	524 422	402 879
	Ventes de produits fabriqués		
	Prestations de services	11 050	3 243
	Total	535 472	406 122

(en milliers d'euros)		2021	2020
	Tiers et CA Groupe	207 735	201 951
	France	207 735	201 951
	Groupe (hors CA Groupe)	327 737	204 171
	France	327 737	204 171
	Total	535 472	406 122

Le chiffre d'affaires net avec les parties liées concerne les opérations avec les entreprises du Groupe consolidées par intégration globale.

b) Autres produits

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 213 492 milliers d'euros et correspondent pour majorité à des redevances reçues au titre des ventes de vaccins réalisées à l'étranger comparativement aux autres charges qui s'élèvent à 252 212 milliers d'euros dont 244 306 milliers d'euros de redevances payées auprès de sa société mère Sanofi Pasteur SA.

Note 12/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	120	(756)
Total	120	(756)

Note 13/ Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt taux normal	Contribution de 3,3%	Crédits d'impôt et autres	Résultat net
Résultat courant	22 589	(7 896)	(237)		14 456
Résultat exceptionnel	120	(33)			87
Participation des salariés	(52)	14			(38)
Crédits d'impôts					
Total	22 657	(7 915)	(237)		14 505

Depuis le 1er janvier 2017, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale prendra fin le 31 décembre 2021, mais celle-ci est renouvelable pour une durée de 5 ans par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre
	2021
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	617
• provisions pour risques et charges	297
• provisions et charges à payer - personnel	12
• autres	308
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	617

Note 14/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 7 personnes en 2021 comme en 2020.

Catégories	2021	2020
Contrats à durée indéterminée	7	7
Cadres	6	6
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1	1
Employés / ouvriers		
Contrats à durée déterminée		
Total	7	7

Note 15/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Commandes fermes d'autres biens et services	12			12
Total	12			12

b) Engagements reçus

Néant

Note 16/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 23 février 2022, Sanofi et GSK ont annoncé leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'essai ayant évalué leur candidat-vaccin comme dose de rappel et de l'essai d'efficacité de phase III : (i) l'analyse finale des données de l'étude VAT02 confirme l'universalité du candidat-vaccin en dose de rappel, quelle que soit la plateforme technologique employée pour les vaccins administrés en primo-vaccination (ARNm, adénovirus), avec une multiplication de 18 à 30 fois des anticorps neutralisants; (ii) l'étude d'efficacité de phase 3 VAT08 montre que deux doses du vaccin Sanofi-GSK dans la population séronégative confèrent une efficacité de 100 % contre les formes sévères de la COVID-19 et les hospitalisations, une efficacité de 75 % contre les formes modérées à sévères de la COVID-19, une efficacité de 57,9 % contre toutes les formes symptomatiques de la COVID-19, en ligne avec l'efficacité attendue des vaccins déjà disponibles, dans un environnement dominé par de nombreux variants; (iii) profil de sécurité favorable en primo-vaccination et en vaccination de rappel.

L'enregistrement par les autorités réglementaires est attendue pour le mois de Mai 2022.

Au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, la société précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas significative.

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.